

## Premières élections à Beauchamp



### ▼ Contenu

Dans son édition du 7 avril 1922, le Progrès-de-Seine-et-Oise annonce dans ses titres : La Commune de Beauchamps est définitivement créée, avant de reprendre les termes du décret du Journal Officiel du 2 avril précédent.

« Le Président de la République a promulgué la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Le hameau de Beauchamp, dépendant actuellement des communes de Montigny-lès-Cormeilles (canton d'Argenteuil, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise), Pierrelaye (canton et arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise) et Taverny (canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise) est érigé en commune distincte sous le nom de Beauchamp et rattaché au canton de Montmorency. Le chef-lieu de la nouvelle commune est fixé à Beauchamp... »

Le journal annonce ensuite comme conséquence de cette création, et ainsi que le veut la loi, la dissolution des conseils municipaux des communes de Pierrelaye, Taverny et Montigny-lès-Cormeilles. De nouvelles élections auront lieu, en même temps que dans la nouvelle commune de Beauchamps qui provisoirement va être administrée par une délégation que nommera le sous-préfet de Pontoise. Le sous-préfet est d'ailleurs loué pour son action en faveur de la création de la commune « qui traînait depuis vingt années dans les cartons [...] C'est un record de persévérance et de bonne administration. Souhaitons une heureuse prospérité à la nouvelle commune de Beauchamps ; elle a tout ce qu'il faut pour devenir une agréable localité de villégiature et nous adressons nos meilleurs vœux à ses habitants, en espérant qu'ils choisiront comme édiles de bons administrateurs, ennemis de la politique. »

Ces édiles, les tout nouveaux Beauchampoises vont avoir à les choisir lors des élections du 25 juin 1922. 12 sièges de conseillers municipaux sont à pourvoir.

354 électeurs sont alors inscrits. Il y aura 279 votants (soit une participation de 78%) avec seulement... 2 bulletins nuls !

Trois listes se présentent :

- Celle conduite par Camille Fouinat sous l'étiquette d'une Liste républicaine démocratique - Union des gauches
- Celle de M. Moyen, sans étiquette déclarée
- Et enfin une liste communiste

A noter que le mode de scrutin est sensiblement différent de celui qui existe de nos jours. Les électeurs ne votent pas par liste, mais par candidat, et seuls ceux qui ont obtenu une majorité absolue (à savoir 139 voix) sont élus dès le premier tour.

Camille Fouinat arrive ainsi en tête avec 174 voix, devant Louis Bousquet, 168, et Emile Bertrand, 154. Ces

derniers seront les deux premiers maires de Beauchamp.

Autre singularité : les électeurs peuvent voter pour des personnes qui ne sont pas candidates...

Au terme de cette première consultation électorale, six conseillers restent à élire, ce qui entraîne l'organisation d'un second tour la semaine suivante, à l'issue duquel les postes sont pourvus à la majorité relative. Parmi les élus, on trouve Camille Monard, qui sera quant à lui le troisième maire de Beauchamp et ce jusqu'en 1947.

Le nouveau conseil municipal élit Louis Bousquet comme maire. Camille Fouinat, malade, a décliné le poste : il décèdera d'ailleurs quelques mois plus tard.

Lorsqu'il s'agira de pourvoir son siège vacant, le conseil municipal notera « que nombre de voix se sont portées aux dernières élections sur le nom de M. Krick, qui ne figurait sur aucune liste. Nous avons retenu cette indication en faveur de l'un de nos concitoyens des plus distingués et des plus sympathiques, d'une serviabilité parfaite. Nous serions heureux de l'avoir pour collaborateur. »

Les divergences politiques n'en existent pas moins au sein de la commune naissante. Et quelques semaines après les élections, la presse souligne la création d'un groupe d'opposition : « La commune de Beauchamp est à peine arrivée à l'autonomie qu'elle fait connaissance avec les dissensions intestines. A la suite d'un vote récent de la municipalité, qui n'a pas semblé tenir compte d'une pétition à propos de l'emplacement du futur cimetière, s'est constitué un Comité qui s'intitule : Syndicat d'initiative et de défense des intérêts généraux de la commune... » Ce groupement installe son siège au café Trianon, principal lieu de rassemblement public de la nouvelle cité.

*Article rédigé à partir des articles de presse de l'époque disponibles sur le site des Archives Départementales du Val d'Oise ([archives.valdoise.fr](http://archives.valdoise.fr))*